

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 9 novembre 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°10

ARRÊTÉ N° 4950/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant dissolution du cercle interarmées de Bordeaux.

Du 7 août 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 4950/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant dissolution du cercle interarmées de Bordeaux.

Du 7 août 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 9 7 6 A

Textes abrogés :

Arrêté n° 783/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 28 octobre 1997 (BOC/PA N° 48 du 24 novembre 1997, p. 4827).
Arrêté n° 454 du 11 juillet 2006 (BOC/PP 26, 2006, texte 4 ; BOEM 135.2).
Arrêté n° 3642/DEF/DCSCA du 29 juin 2011 (BOC N° 34 du 26 août 2011, texte 2 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.2.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.1.4

Référence de publication : BOC N°48 du 9 novembre 2012, texte 10.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 3427/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 5 juin 2012 portant création du cercle de la base de défense de Bordeaux-Mérignac,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle interarmées de Bordeaux est dissous et mis en liquidation à compter du 10 juillet 2012.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle de la base de défense de Bordeaux-Mérignac.

Art. 3. Le cercle de la base de défense de Bordeaux-Mérignac est désigné organisme liquidateur du cercle interarmées de Bordeaux.

Art. 4. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 783/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 28 octobre 1997 ⁽¹⁾ portant changement de dénomination du cercle de sous-officiers de la garnison de Bordeaux (Gironde) ;
- l'arrêté n° 454 du 11 juillet 2006 portant changement de dénomination du cercle mixte de garnison de Bordeaux (Gironde) ;
- l'arrêté n° 3642/DEF/DCSCA du 29 juin 2011 portant changement de dénomination du cercle mixte du 57^e bataillon d'infanterie.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA N° 48 du 24 novembre 1997, p. 4827.